



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Communiqué

Pour publication immédiate

ORDINATEURS PORTABLES

La CSHBO dénonce l'inéquité d'un programme d'achat regroupé

MANIWAKI, LE 27 JANVIER 2012 – Lors de leur réunion du mercredi 25 janvier 2012, les commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ont adopté une résolution qui dénonce l'inéquité d'un programme imposé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

On se souvient que le MELS a pris des mesures pour que chaque classe soit dotée d'un tableau numérique interactif et que chaque enseignant reçoive un ordinateur portable. Les deux types d'équipements doivent être acquis par le biais de programme d'achat partagé.

Dans le cas des tableaux numériques interactifs, le MELS reconnaît deux fournisseurs possibles : le CCSR (Centre collégial de services regroupés) et le CSPQ (Centre de services partagés du Québec). Par contre, dans le cas des ordinateurs portables, le MELS ne propose qu'un seul fournisseur, le CSPQ. Le problème, c'est que les prix demandés par le CSPQ pour les ordinateurs portables sont très élevés. L'acquisition d'un ordinateur portable via le CCSR revient à environ 800 \$, alors que le même appareil, acheté via le CSPQ coûte 1 350 \$. De plus, le CCSR offre une ristourne en fin d'année, selon le volume d'achat, alors que le CSPQ, non seulement n'offre pas de ristourne, mais exige de se faire payer des frais d'administration.

Comme beaucoup d'autres commissions scolaires de la province, la CSHBO a donc décidé de dénoncer cet état de fait et de signifier son mécontentement au MELS et au Conseil du Trésor. Les commissaires trouvent regrettable la position du gouvernement dans ce dossier, d'autant plus que ce dernier multiplie les compressions budgétaires et demande de plus en plus aux commissions scolaires de réduire leurs coûts administratifs. Le conseil des commissaires a souligné l'incohérence manifestée par le ministère, entre sa volonté affichée de réduire les coûts et l'obligation qu'il impose de recourir à un mécanisme d'achat entraînant un surcoût par rapport aux alternatives existantes.

Par ailleurs, toujours lors de la rencontre du 25 janvier, les commissaires ont reçu la visite de représentants du gouvernement scolaire de l'école de Gracefield, MM. Even

Johnson Lachapelle et Nicolas Malette, respectivement Premier ministre et vice-premier ministre. Ceux-ci ont présenté les membres du gouvernement scolaire et expliqué le fonctionnement de ce mécanisme de représentation qui joue le rôle du conseil étudiant et dont l'implantation à Gracefield a été rendue possible par l'implication du programme Parlement au secondaire, de la Fondation Jean-Charles Bonenfant, de l'Assemblée nationale.

Le conseil des commissaires a aussi décidé de prolonger le plan stratégique 2007-2012 de la commission scolaire de deux années supplémentaires, soit jusqu'en 2014. Cela permettra de mieux harmoniser le plan stratégique avec la convention de partenariat conclue entre le MELS et la CSHBO, étant donné que la révision des buts de cette convention doit se faire en 2014.

Au niveau de l'implantation du projet d'efficacité énergétique, le coordonnateur du service des ressources matérielles, M. Charles Pétrin, a expliqué aux commissaires que les nouvelles chaudières aux granules seront prêtes sous peu, à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge (Fort-Coulonge) et à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (Maniwaki). En effet, la mise en service de la chaudière de l'ESSC a eu lieu le jeudi 26 janvier, et celle de la CÉHG entrera en service d'ici une semaine ou deux. La CSHBO est l'une des toutes premières commissions scolaires du Québec à recourir à ce type de technologie pour alimenter ses écoles secondaires.

-30-

Source : M. Charles Millar
Coordonnateur du service de l'information et des communications
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 16239
Site Internet : www.cshbo.qc.ca